

**N° 39/2020**

**Arrêté de la Présidente**

**Du 6 avril 2020**

## SOMMAIRE

---

### **Arrêté de la Présidente du Conseil régional**

---

- Arrêté de la Présidente du 6 avril 2020 désignant Barbara NOURRY, présidente de la Commission d'appel d'offres relative aux marchés publics relevant du domaine des travaux, fixée le 14 avril 2020, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil régional ou de Pierre-Guy PERRIER, son représentant.

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées  
Service des assemblées  
Dossier suivi par : Catherine PERROT  
Tél : 02.28.20.55.24 - Fax : 02.28.20.50.51

Nantes, le 6 avril 2020

## AVIS DE MISE A DISPOSITION

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Est paru :

- L'arrêté de la Présidente du 6 avril 2020 désignant Barbara NOURRY, présidente de la Commission d'appel d'offres relative aux marchés publics relevant du domaine des travaux, fixée le 14 avril 2020, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil régional ou de Pierre-Guy PERRIER, son représentant.

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional n°39/2020, est mis à disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage  
Le : 6 avril 2020

Pour la Présidente du Conseil régional et par  
délégation,  
La Directrice des affaires juridiques et des  
assemblées



Carine BOULAY



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté désignant Madame Barbara NOURRY, présidente de la CAO Travaux du 14 avril 2020.

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/04/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/04/2020

---

**Numéro de l'acte :** PDT\_TRX ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 044-234400034-20200406-PDT\_TRX-CC

---

**Date de décision :** 06/04/2020

**Acte transmis par :** Pauline BOMPAS

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.7. Actes speciaux et divers  
1.7.1. Commission d'appel d'offre CAO/JURY

ARRETE

- VU l'article L 4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les articles L 1411-5, L 1414-1 à L 1414-4 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 octobre 2017 relative à l'élection de sa Présidente ;
- VU la délibération du Conseil Régional du 22 mars 2018 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions d'appels d'offres et conséquemment du jury de concours ;
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional en date du 27 octobre 2017 désignant Monsieur Pierre-Guy PERRIER comme représentant de la Présidente du Conseil Régional pour présider la Commission d'appel d'offres lorsque celui-ci connaît des marchés publics de travaux ;

ARRETE

- Article 1 Madame Barbara NOURRY, conseillère régionale, est désignée comme représentante de la Présidente du Conseil Régional pour présider la Commission d'appel d'offres relative aux marchés publics relevant du domaine des travaux le 14 avril 2020 en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil Régional ou de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, son représentant.
- Article 2 A cet effet, Madame Barbara NOURRY, conseillère régionale bénéficie d'une délégation de signature pour signer les documents nécessaires au fonctionnement de la commission énoncée à l'article 1 du présent arrêté.
- Article 3 Le présent arrêté est notifié à l'intéressé.
- Article 4 Il prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté fait à Nantes, le 01 avril 2020  
en 1 exemplaire

Notifié le 6 avril 2020

La Présidente du Conseil Régional

Christelle MORANÇAIS

